



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Ouverture d'une chambre Telecom sur chaussée - Rue de la Pâle - CIRCET -
ARR 2025-12-18-145**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, route de Vy les Lure 70310 LURE
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux d'ouverture d'une chambre télécom sur chaussée pour Orange, rue de la pâle à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'ouverture d'une chambre télécom sur chaussée pour Orange auront lieu à SELONCOURT, à hauteur du n°51 rue de la pâle. Ces travaux se dérouleront le 12 janvier 2026.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera réglementée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 18 décembre 2025
Jean-Marc ROBERT,
Adjoint à la Voirie et à la circulation

